



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de :

S.A. E^{me} Fra' Angelo de Mojana †

Prince et LXXVII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

S.A. E^{me} Fra' Andrew Bertie †

Prince et LXXVIII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris

Téléphone : 01.42.96.48.36 - Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

- | | |
|-----------------------------------|--|
| M. Robert Mathern (1906-1998) | M. (1907-1999) et Mme Michel Pomarat |
| M. Melchior d'Espinay (1915-2000) | M. Antoine Hébrard |
| M. Jean Grassion (1914-1999) | Mme van der Sluijs, née Simone Lacroix (1917-1998) |
| Mme Cino del Duca (1912-2004) | |

ANCIENS PRÉSIDENTS

- Bailli-prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge (1986-1992)
- Bailli-comte Géraud Michel de Pierredon (1992-2006)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- M. Jean-Pierre Babelon, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres).
- M. Alain Blondy, professeur à la Sorbonne et à l'Université de La Valette (Malte).
- M. Michel Bur, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur émérite à l'Université de Nancy.
- † M. Jean Favier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), directeur général honoraire des Archives de France et président de la Bibliothèque nationale de France.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- M. Pierre Toubert, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur au Collège de France.
- M. André Vauchez, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), directeur honoraire de l'École française de Rome.
- M. Michel Zink, membre de l'Institut (Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur au Collège de France.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (21 juin 2012)

- Président : M. Jean-Bernard de Vaivre, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), grand officier du Mérite de l'Ordre de Malte
- Vice-Présidents : M. Gabor Mester de Parajd, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean (Grand Bailliage de Brandebourg), architecte en chef des Monuments historiques, correspondant de l'Académie d'architecture.
M. Laurent Vissière, archiviste-paléographe, normalien, maître de conférences à Paris-IV Sorbonne, membre de l'Institut universitaire de France.
- Trésorier : M. Roger Ciffréo, expert-comptable et commissaire aux comptes en retraite, chevalier de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- Secrétaire : M. Michel Hauser, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte.

AUTRES MEMBRES (ordre alphabétique)

- M. Alain Blondy, professeur aux Universités de la Sorbonne et de La Valette.
- Madame Anne Brogini, ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à l'Université de Nice-Sophia Antipolis.
- M. Michel Bur, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur émérite à l'Université de Nancy.
- M^e André Damien, chevalier grand-croix de grâce magistrale, membre de l'Institut (Académie des Sciences Morales et Politiques).
- M. Antoine Hébrard, chevalier du mérite de l'ordre de Malte, président-directeur général du Who's Who in France et du Bottin Mondain.
- M. Jean-Vincent Jourd'Heuil, docteur en histoire médiévale, chercheur associé au LAMOP (UMR 8589).
- M. Philippe Plagnieux, professeur à l'École des chartes et à la Sorbonne.
- M. Jean-Christian Poutiers, archéologue.
- M. Xavier Quenot, restaurateur et historien de la commanderie de La Romagne.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), archiviste-paléographe, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- Madame Françoise Roux, secrétaire générale de la Société historique Ernest d'Hauterive.
- M. Michel Vergé-Franceschi, professeur à l'Université François Rabelais, Tours.

CORRESPONDANTS RÉGIONAUX

- M. Xavier Quenot : Bourgogne, Franche-Comté
- M. Jean-Vincent Jourd'heuil : Champagne, Berry, pays Chartrain, Orléanais

SOMMAIRE DU BULLETIN N° 34

	Pages
<i>Les vaines tentatives des papes, entre les années 1274 et 1307, en vue de fusionner les ordres militaires pour reconquérir la terre sainte, ainsi que leur issue sous le pontificat de Clément V : l'anéantissement du temple et l'ascension fulgurante de l'hôpital de Jérusalem</i>	
Alain Beltjens	4
Résumé en anglais	27
<i>Trois dalles tumulaires médiévales de chapelains de l'Ordre en Bourgogne</i>	
Jean-Bernard de Vaivre	28
<i>Le portrait de Philippe de Villiers de l'Isle-Adam sur le panneau de l'église du Temple de Paris</i>	
Jean-Bernard de Vaivre	37
<i>La chapelle de la commanderie de Libdeau</i>	
Nicolas Bonne	52
<i>Conflit entre les commanderies de la Romagne et de la Madeleine de Dijon : une histoire qui ne manque pas de sel !</i>	
Xavier Quenot	79
Résumé en anglais	94
<i>De l'affaire des Antonins aux chanoines de Malte</i>	
Alain Blondy	95
Résumé en anglais	106
<i>Bibliographie</i>	
<i>Documents consulaires : lettres reçues par le chargé d'affaires du Roi à Malte au XVIII^e siècle</i>	107



COTISATIONS POUR 2016

- Membres titulaires : 40 €
- Membres titulaires à vie : 400 €

**Illustration de la couverture :**

La représentation de Philippe de Villiers de l'Isle-Adam sur le retable (cl. Kunstmuseum Bâle, M.P. Bühler).

La Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte ne prend pas la responsabilité des opinions exprimées dans les écrits dont elle autorise l'insertion dans le bulletin.

LES VAINES TENTATIVES DES PAPES, ENTRE LES ANNÉES 1274 ET 1307, EN VUE DE FUSIONNER LES ORDRES MILITAIRES POUR RECONQUÉRIR LA TERRE SAINTE, AINSI QUE LEUR ISSUE SOUS LE PONTIFICAT DE CLÉMENT V : L'ANÉANTISSEMENT DU TEMPLE ET L'ASCENSION FULGURANTE DE L'HÔPITAL DE JÉRUSALEM

Introduction

L'histoire des croisades retentit fréquemment des querelles qui opposaient les Templiers aux Hospitaliers et augmentaient à mesure que la monarchie hiérosolymitaine s'affaiblissait. Les papes essayeront à de nombreuses reprises d'y mettre fin, mais sans succès. Ces querelles seront une des causes, parmi d'autres, qui conduiront à la disparition du royaume de Jérusalem et de ses satellites francs après deux siècles d'existence en Terre sainte.

Dans cette étude, nous commencerons par rechercher, dans le premier chapitre, les raisons pour lesquelles les conflits entre Templiers et Hospitaliers ont atteint un si grand degré d'intensité.

Nous examinerons ensuite dans le chapitre II quelques-uns de ceux-ci et notamment l'affaire Séguin, pour le règlement de laquelle les moines-soldats s'affrontèrent, les armes à la main, entraînant ainsi un des plus grands scandales de cette époque.

Nous constaterons à cette occasion l'impuissance grandissante des papes à soumettre les Hospitaliers et les Templiers à leur autorité. L'affaire Séguin et de nombreux autres conflits, dont notamment la guerre de Saint-Sabas fragilisèrent fortement ce qui restait des états latins d'Orient dans la guerre qu'ils menaient contre l'Islam, contribuant de la sorte, dans le courant du mois de mai 1291, au tragique trébuchement d'Acre dont nous dirons quelques mots dans le chapitre III. Estimant que la fusion des deux ordres rivaux mettrait fin aux conflits qui les divisaient et améliorerait les chances de victoire des chrétiens dans la guerre de reconquête des Lieux Saints qu'ils envisageaient d'entreprendre, les papes Nicolas IV

et Clément V demandèrent à plusieurs hauts personnages leur opinion sur le projet d'union des Hospitaliers et des Templiers. Le chapitre IV examinera les démarches qui furent entreprises à ce sujet par le pape Nicolas IV auprès de l'archevêque de Spolatro, ainsi que des rois de France et d'Angleterre. Dans le chapitre V, nous examinerons le mémoire de Jacques de Molay concernant la fusion de l'Hôpital et du Temple.

Dans le chapitre VI, nous résumerons les entretiens qui eurent lieu, en 1307, à Poitiers, entre le pape Clément V, Jacques de Molay et Foulques de Villaret, au sujet de la fusion des susdits ordres, ainsi que des suites qui leur furent réservées.

L'enquête pontificale n'aboutira pas, l'union de l'Hôpital et du Temple n'aura jamais lieu, mais les choses s'arrangeront brutalement d'elles-mêmes, lorsque le concile de Vienne entérinera, le 3 avril 1312, sous la pression de Philippe IV le Bel, l'abolition de l'ordre du Temple, décidée dans la bulle *Vox in excelsis* promulguée le 22 mars 1312 et ratifiera, sous la date du 6 mai 1312, la cession de la plus grande partie des biens de celui-ci à l'Hôpital de Jérusalem, ordonnée aux termes de la bulle *Ad providam* du 2 mai 1312. C'est à cette époque que l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem parviendra au sommet de son ascension, d'abord lorsqu'il deviendra un état souverain suite à la conquête de l'île de Rhodes, puis quand son chef, Foulques de Villaret, sera nommé par le pape Clément V à la tête de la croisade qu'il a réussi à mettre sur pied malgré un nombre infini de difficultés auxquelles il fut confronté et enfin lorsque ses possessions territoriales et notamment ses commanderies doubleront grâce à la susdite bulle *Ad providam*.

Chapitre I

Pourquoi les conflits entre Templiers et Hospitaliers ont-ils atteint un si haut degré d'intensité ?

Ces conflits n'auraient probablement jamais vu le jour si les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'étaient contentés d'exécuter purement et simplement leur mission originaire qui consistait à accueillir, héberger, nourrir et conseiller les chrétiens qui faisaient le pèlerinage de Jérusalem et des Lieux saints. En effet, si, dans les premières décennies de son existence, l'Hôpital est une institution religieuse et hospitalière d'origine bourgeoise¹, il deviendra cependant progressivement, dans le courant du XII^e siècle, un ordre religieux principalement militaire et accessoirement hospitalier. Nous trouvons effectivement dans l'Hôpital des frères chevaliers – *militum fratrum*² – qui se battent contre l'Islam dès le magistère de Gilbert d'Assailly³. Lorsque l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem sera reconnu officiellement comme un ordre militaire tant par l'Eglise⁴ qu'aux termes de ses statuts⁵, il entrera très vite non seulement en concurrence, mais aussi et surtout en conflit avec le Temple⁶.

Ces conflits ont atteint un degré d'intensité si haut qu'ils ont fini par engendrer chez les Hospitaliers et les Templiers des sentiments de jalousie, de dépit et d'envie réciproques qui iront même parfois jusqu'à la haine. Pourquoi ? Sans doute parce que les deux religions avaient trop de choses en commun.

En effet, avant tout, celles-ci partageaient les mêmes objectifs, à savoir la défense des Lieux saints et des états latins d'Orient contre les musulmans, la protection des pèlerins chrétiens notamment sur les routes reliant la Méditerranée à Jérusalem et au Jourdain, ainsi que

le siège des villes païennes⁷. Ensuite, les deux ordres religieux et militaires, regroupaient des chevaliers qui s'obligeaient à observer les mêmes vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ainsi que des règles qui, inspirées de sources diverses⁸, étaient finalement assez semblables au point de vue militaire, puisque les moines-soldats étaient tenus de rejoindre les rangs de l'autre religion s'ils s'égarèrent, s'ils perdaient de vue leur gonfanon ou s'ils se trouvaient isolés sur le champ de bataille⁹. En outre, lorsque l'armée du roi de Jérusalem ou des autres rois et princes chrétiens entraient en campagne contre les musulmans, les deux ordres militaires ouvraient ou fermaient la marche, les Hospitaliers formant l'avant-garde et les Templiers l'arrière-garde ou vice-versa. De plus, les Hospitaliers et les Templiers vivaient dans des couvents et se soumettaient sans discuter à l'autorité de leurs supérieurs. Puis, les deux institutions recrutaient des frères servants d'armes, des Turcoples et des frères chapelains, se battaient sur les mêmes théâtres d'opération, organisaient le transport des pèlerins vers le Terre sainte, se disputaient les mêmes bienfaiteurs et rencontraient les mêmes difficultés auprès des autorités diocésaines. D'autre part, contrairement aux rois et aux princes latins d'Orient, s'ils subissaient des pertes lors des combats, les deux ordres parvenaient à recomposer sans trop de peine leurs effectifs en s'appuyant sur leurs commanderies d'Occident. Enfin et surtout, l'Hôpital et le Temple étaient constamment impliqués dans les conflits internes ou dynastiques du royaume de Jérusalem et des autres états francs, au cours desquels ils se trouvaient fréquemment dans des camps opposés : si les Templiers prenaient fait et cause pour les Guelfes, les Hospitaliers embrassaient le parti des Gibelins¹⁰. Comment ne pas se disputer lorsque l'on se rencontre constamment tantôt dans les conseils des rois et des princes chrétiens d'Orient, tantôt au cours des cérémonies officielles, tantôt sur les champs de bataille, tantôt dans la composition des ambassades envoyées en Europe pour y demander des secours ? Enfin, comme chacune des deux religions voulait paraître plus puissante et plus influente que l'autre, des querelles éclataient fréquemment et dégénéraient parfois en rixes, voire en batailles rangées.

¹ A. Beltjens, « Comment l'Hôpital de Jérusalem, une institution religieuse et hospitalière d'origine bourgeoise, a-t-il pu se transformer en un ordre militaire et accessoirement hospitalier ? », *Studi Melitensi* X, 2002, pp. 7 à 14.

² Voyez la lettre que les Hospitaliers adressent, en 1169, au pape Alexandre III chez Delaville Le Roulx, *Cart. I*, n° 403, p. 278.

³ A. Beltjens, « Comment l'Hôpital de Jérusalem... », *Studi Melitensi* X, 2002, § V-, I-, pp. 46 à 49. Gilbert d'Assailly exerça le magistère de 1163 à 1169-1170.

⁴ A. Beltjens, « Les privilèges concédés au XII^e siècle par les papes à l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem ou comment une petite institution hospitalière s'est transformée, grâce à ces privilèges, en un ordre religieux puissant à vocation principalement militaire », dans *Studi Melitensi*, XVI, 2008, chapitre X, § VIII-, A-, pp. 52 à 66.

⁵ A. Beltjens, « Comment l'Hôpital... », *Studi Melitensi* X, 2002, § V-, IV-, A et B, pp. 53 à 57.

⁶ Sur les origines du Temple voyez Alain Demurger, dans le *Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Age*, sous la notice « Temple », pp. 896 à 902 et A. Beltjens, La papauté et les querelles récurrentes, souvent fratricides, qui opposaient les Hospitaliers aux Templiers, in bulletin n° 24 de la Société de l'histoire et du patrimoine de l'ordre de Malte, 2011, pp. 9 à 15.

⁷ A. Beltjens, « Comment l'Hôpital de Jérusalem... », *Studi Melitensi* X, 2002, § IV-, IV, pp. 43 à 45.

⁸ Pour l'Hôpital de Jérusalem, voyez ces diverses sources chez Alain Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte*, ch. XI, § 7-, pp. 297 à 304. Pour le Temple, voyez ces sources dans le *Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Age*, soit chez Alain Demurger, sous la notice « Temple », pp. 896 à 902, soit chez Kristjan Toomaspoeg, sous la notice « Règle », pp. 773 à 775.

⁹ Voyez Henri de Curzon, La règle du Temple, Les statuts hiérarchiques, n°s 167-168, pp. 126 et 127.

¹⁰ Voyez Jean Richard, *Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Age*, sous la notice « Jérusalem, royaume de », pp. 496 à 499.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

TROIS DALLES TUMULAIRES MÉDIÉVALES DE CHAPELAINS DE L'ORDRE EN BOURGOGNE

S'il a été fait état ici, dans le précédent bulletin, de tombes qui existaient dans l'église du Temple de Paris et dans la chapelle de la commanderie de Saint-Jean de Latran, comme avait été publiée, antérieurement, celle de fr. Pierre de Bauffremont à Beaune (mort le 21 septembre 1429) ou de fr. Hélie du Bois¹, il en a existé bien d'autres en Bourgogne, dont subsistent de rares témoignages ou dont le souvenir a été conservé par des dessins levés par des antiquaires dès le XVII^e siècle ou des estampages effectués plus récemment par des archéologues.

On s'arrêtera aujourd'hui ici sur trois d'entre elles, illustrant ainsi les trois moyens différents permettant d'avoir connaissance de leurs dispositions, du lieu où elles étaient conservées et de ce qu'elles peuvent apprendre, ou laisser dans l'ombre, sur ces membres de l'Ordre dont elles rappelaient le souvenir.

Les dalles tumulaires qui pavaien le sol des édifices religieux ou leurs dépendances proches ont, pour leur plus grand nombre, disparu au cours des siècles, à la suite du remaniement des lieux, de l'usure des pierres sous les pas des fidèles, des effets de la mode, des guerres de religion, des fureurs révolutionnaires. Aussi est-il important de les préserver², de les photographier et de les étudier, car elles comportent un grand nombre de données ; au-delà d'indications sur la titulature et la vie du défunt, elles sont souvent aussi un enseignement précieux pour les évolutions des costumes. Cela est donc vrai pour les membres de l'Ordre, à commencer par les représentations des grands maîtres³ comme des chevaliers et des chapelains.

La dalle de fr. Nicole de Robécourt

C'est grâce à Pierre Palliot qui effectua un relevé de cette tombe, croquis placé⁴ dans le tome V de ses Mémoires généalogiques, copiés plus tard pour Rogier de Gaignières par Boudan, qu'est parvenu jusqu'à nous le dessin d'une dalle qui se trouvait encore, au XVII^e siècle, devant le grand autel dans le chœur de l'église de la commanderie de la Madeleine à Dijon.

La commanderie de la Madeleine⁵ avait été édifée, probablement au cours du XII^e siècle, à l'extérieur des murailles de la ville de Dijon, au sud de l'église Saint-Pierre. Après le siège de septembre 1513, Louis II de La Trémoille, gouverneur de la Bourgogne pour le roi de France, estimant ce secteur périlleux pour la défense de la cité, décida de démolir les bâtiments de la commanderie et sa chapelle, afin d'y édifier un premier bastion qui nécessita de détruire la commanderie. Dans des lettres patentes en date du 1^{er} mai 1515, La Trémoille fit écrire: « *Comme pour la construction du boulevard nagueres encomncé devant la porte saint Pierre de cetes ville de Dijon, il ayt esté besoing et urgente nécessité de abattre et desmolir l'esglise de la Magdeleine, qui estoit ou pourpris dud. boulevard, ensemble les maisons et logis ou se tenoient les religieux de lad. esglise de l'ordre saint jehan de Jherusalem. Par quoy lesd. relligieux ayent estez contrainctz d'eulx retirer en l'ostel et mex de Maigny⁶, seant en cested. ville de Dijon, à eulx appartenant⁷ ».*

⁴ Dans le volume V, le dessin se trouvait au folio 1.

⁵ Ernest-Léon Lory, «Étude sur l'établissement des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Dijon, à l'occasion de la découverte de pierres tombales dans le terrain de la place Saint-Pierre», *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'or*, t. IX, 1874-1877, p. 275-306.

⁶ Il s'agissait de la propriété, acquise, de Guillaume et Jean de Pontailler, seigneurs de Magny (-sur-Tille) par Jean Bonost, avocat ducal au bailliage de Dijon, membre du Parlement de Beaune et du conseil ducal, pour 500 francs monnaie royale et l'engagement de fonder une messe quotidienne en l'honneur des vendeurs avec un cens de 40 sols tournois à la Sainte-Chapelle de Dijon. Jean Bonost transmit, dès 1430, cette propriété aux Hospitaliers de la Madeleine (John Bartier, *Légistes et gens de finances au XV^e siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Bruxelles, 1955, p. 303, n. 3.

⁷ Archives départementales de la Côte d'or (ACO) B 11 680 bis, fol. 1v^o.

¹ Bulletins de la *Société de l'histoire et du patrimoine de l'Ordre de Malte*, n° 20 (2008), p. 57-67 pour fr. Pierre de Bauffremont et n°28 (2013), p. 49 et 50 pour les gisants de fr. Hélie du Bois ou de fr. Pierre de Bosredon.

² Jean-Bernard de Vaivre, «Dalles tumulaires et gisants du Moyen Âge. La nécessité d'un inventaire», *XV Congreso internacional de las ciencias genealogica y heraldica, Madrid 19-25 septembre 1982*, p. 599-602.

³ Jean-Bernard de Vaivre, « Les tombeaux des grands maîtres des Hospitaliers à Rhodes », *Fondation Eugène Piot, Monuments et mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, t. LXXVI (1998), p. 35-90.

François 1^{er} en autorisa la démolition et accorda 1 000 écus soleils pour la faire reconstruire à l'intérieur de la ville et ce dans la rue même de l'ancien hôtel de La Trémoille⁸. Les plans de la nouvelle commanderie furent dressés en 1514 et les travaux débutèrent l'année suivante. En 1518, La Trémoille commanda les vitraux et les dispositions du décor intérieur de cet édifice à nef unique, éclairé par deux grandes baies, l'une au-dessus du maître autel, l'autre au mur pignon avec un vitrail représentant *monseigneur St Loys*, initialement destiné au palais⁹. Comme l'a rappelé Laurent Vissière, « dans ses proportions, l'église restait gothique, mais son architecture se paraît d'un vocabulaire italianisant. Ce bâtiment qui fut l'une des premières manifestations de la Renaissance à Dijon, subsiste en élévation, rue de l'amiral-Roussin »¹⁰. Il ne reste plus aujourd'hui facilement visible que le portail de l'église de la seconde commanderie, portant sur la base de ses deux colonnes externes, la sculpture de la devise de Louis II de La Trémoille, la roue dentée¹¹.

Certains éléments du décor de la chapelle de la commanderie primitive avaient été déposés pour être intégrés dans la nouvelle construction. Il en fut ainsi de quelques chapiteaux, dont un petit nombre a subsisté. Mais aussi de certaines tombes de commandeurs, celle de fr. Nicole de Robécourt, décédé en 1467, ayant été vue et dessinée par Pierre Palliot au milieu du XVII^e siècle alors qu'elle avait été replacée devant l'autel majeur (fig. 1).

Fr. Nicole de Robécourt ne fut pas le premier de sa famille à la tête de la commanderie de La Madeleine, car dans les années 1420, on y trouve déjà fr. Jean de Robécourt comme commandeur. Ce fut grâce à ce dernier que l'Ordre était entré en possession de certains biens comme le *mex de Maigny* précité. Fr. Jean mourut en 1434¹². On voit ensuite la commanderie de la Madeleine de Dijon constituer, dès 1437, l'une des chambres priorales de fr. Hugues d'Arcy, qui la conserva jusqu'à sa mort. Ce n'est que par la suite que fr. Nicole de Robécourt apparaît, en janvier 1464, comme commandeur de la Madeleine de Dijon. En 1456, ce chapelain se disait en effet « *religieux dudit ordre, greffier et scribe du venerable chappitre provincial de Champaigne* » dans un texte particulièrement intéressant :

« *L'an mil IIII^C cinquante et six, le vingt et cinq^e jour du mois d'avril, en la ville de Voullaines les templiers, devant la porte du chastel dud. Voullaines, estoit illec present noble et religieux personne frere Estienne de Busseul, chevalier de la Ste maison de l'ospital St Jehan de Jhlem et commandeur de Bellecroix, Thors et Pontaubert, lequel frere Estienne, en la presence de moy, frere Nicole de Robecourt, religieux dudit ordre, greffier et scribe du venerable chappitre provincial de Champaigne et des tesmoins soubscriptz ; lequel dit et profera a la personne de Reverend et noble Sr Monsieur frere Hugues Darcy, prieur du priouré de Champaigne, les paroles qui s'ensuit ou les semblables, en effet et substance, qui s'ensuivent : Monsieur le prieur, il est vray que par le trespas de feu frere Jehan de Vienne, commandeur de la Romaine et de Chalon sur saone, mes procureurs estans au couvent en Rohdes, ont demandé la commanderie dud. Chalon pour mon ameliorissement, en delaisant les commanderies de Thors et Pontaubert a Messieurs de la langue de France, lesquels la m'ont donnée ; et de la dite commanderies ont leurs bulles de Monsieur le Maistre, ainsi qu'il appartient et que est de bonne coustume ; lesquelles je vous presente et vous demande l'execution sur icelle pour prendre possession de lad. commanderie. Auquel fust respndu par mond. Sr le prieur de Champaigne, avant la lecture desd. bulles : monsieur le commandeur de Bellecroix, je vous respns que ne Messieurs de lad. langue, ne Monsieur le Maistre ne peullent donné mon droit, pour ce qu'il est vray que lad. commanderie dud. Chalon n'est point vacant, car ledit feu frere Jehan de Vienne l'avoit heu de moy ; et se en a esté commandeur par le passé, de XXX ans et plus, et se en ont esté faites lettres que, se [= si] led. frere Jehan de Vienne alloit de vye a trespas avant moy je pourois rantré en possession de lad. commanderie, comme il appert par la baille a moy donné et octroïée de feu Monsieur le Maistre de Rothdes, qui lors estoit nommé frere Phr de Naillac. Et pour ce, ne vous donneray point lad. execution ne possession en aucune maniere de lad. commanderie dud. Chalon, car j'en a lesd. bulles dudit traictier. A quoy respondit ledit commandeur : puis que ne vous plait a moy donner vos [lettres] ne lad. possession, je proteste et me oppose a toute fins, ou cas que voudrions donner ou mectre en possession ceulx qui vous pourroient presenter bulles de notred. commanderie dudit Thors et Pontaubert, auxquels mes procureurs ont et avoyent [remises]. De toutes lesquelles choses icellui commandeur requit a moy, ledit scribe, avoir letre de [instrument] que je lui ouctroïé et a [mis] en forme es presences de venerables religieux frere Henry Petit, prieur de l'esglise, Jaques le Blanc et Symon Jaqueau, receveur du treor, tesmoins ad ce requis, l'an et le jour dessusd. N. Robecourt¹³».*

⁸ Laurent Vissière, *Sans poinct sortir de l'ornière. Louis II de La Trémoille (1460- 1525)*, Paris (Champion), 2008, p. 330-331.

⁹ Claude Rossignol, « Église de La madeleine à Dijon », *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or*, t. III (1847-1852), Dijon, 1853, p. 109. Dans sa notice, Rossignol précise en commençant : « l'église de la commanderie de la Madeleine vient d'être détruite ».

¹⁰ L. Vissière, *op. cit.*, p. 331.

¹¹ L. Vissière, « La devise à la roue de La Trémoille », *1513. L'année terrible. Le siège de Dijon* (éd. L. Vissière, A. Marchandise, J. Dumont), Dijon (Faton), 2013, p. 90-91.

¹² ACO, G 227.

¹³ ACO, inv. 369, fol. 58r^o. Ce texte m'a aimablement été communiqué par mon confrère et ami Xavier Quenot, qui l'a recueilli lors de ses recherches sur sa commanderie de La Romagne.



Fig. 1 - Dessin de la dalle de fr. Nicole de Robécourt (cl. JBV).

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LE PORTRAIT DE PHILIPPE DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM SUR LE PANNEAU DE L'ÉGLISE DU TEMPLE DE PARIS

Le visage du dernier grand maître de Rhodes est essentiellement connu jusqu'ici par le gisant, attribué à Antonello Gagini¹, placé sur le sarcophage de Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, aujourd'hui² sous un enfeu de la crypte de la cathédrale Saint-Jean de La Valette, à Malte.

Le roi Louis-Philippe en avait fait faire, en 1844, un moulage pour le château de Versailles, qui a été plusieurs fois reproduit (fig. 1).

L'Évangélaire de Philippe de Villiers de l'Isle-Adam

Il existe cependant une autre figuration, pratiquement inconnue. Celle peinte dans un très bel évangélaire, conservé à la British library³. Ce manuscrit⁴ est datable du premier quart du XVI^e siècle.

Les peintures du manuscrit attestent le travail d'un atelier parisien, Philippe de Villiers de l'Isle-Adam ayant alors séjourné à la cour de François 1^{er} et fréquenté les artistes qui s'y pressaient. C'est auprès d'eux aussi qu'il commanda la série des magnifiques graduels et antiphonaires conservés aujourd'hui à la cathédrale Saint-Jean de La Valette et qui comportent de belles peintures de ses armoiries (fig. 2). Il est hautement probable que le manuscrit fut copié et les peintures exécutées l'année même de l'élection de Philippe Villiers de l'Isle-Adam à

¹ Antonello Gagini (né et mort à Palerme, 1478 - avril 1538) fut un sculpteur et architecte renommé de la Renaissance qui a oeuvré surtout en Sicile et en Calabre, qui a d'abord travaillé avec son père, élève de Brunelleschi et a laissé un grand nombre d'œuvres en marbre prouvant son talent.

² Philippe de Villiers de l'Isle-Adam fut d'abord inhumé au fort Saint-Ange, mais en 1577, le grand maître Jean Levesque de La Casière ayant fait ériger dans la ville de La Valette une église conventuelle, dédiée à saint Jean-Baptiste, décida d'y faire transférer les restes du grand maître de l'Isle-Adam et de ses trois successeurs, dans une crypte. Le tombeau de L'Isle-Adam, sous un enfeu, est constitué d'un sarcophage sur lequel fut posé le gisant qui avait recouvert sa dépouille au château Saint-Ange. La crypte n'est, en 2016, pas accessible.

³ Londres, British library, Add. 18 143, 340 x 230 mm, 90 feuillets.

⁴ Courte notice descriptive dans *Catalogue of Additions to the manuscripts in the British museum in the years MDCCCLVII - MDCCCLIII*, Londres, 1868, p. 81.



Fig. 1 - Détail du visage du gisant du grand maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam.



Fig. 2 - Détail des armes de Philippe de Villiers de l'Isle-Adam sur l'un des antiphonaires de Malte.



Fig. 3 - Détail des armoiries du folio 4r° de l'évangélaire (cl. BL).

la tête de l'Ordre de Saint-Jean, le 21 janvier 1521, alors qu'il se trouvait encore en France, n'ayant embarqué pour Rhodes qu'au mois d'août.

L'évangélaire ne peut en effet qu'être postérieur à son élection comme grand maître, car le folio 4r° actuel comporte dans la marge inférieure, entouré d'une patenôte, l'écu écartelé aux 1 et 4 à la croix de la Religion et aux 2 et 3 d'or au chef d'azur, chargé d'un dextrochère vêtu d'hermines, supportant un fanon d'hermines brochant sur le champ⁵ (fig. 3). Une telle disposition héraldique ne pouvait être utilisée que par le grand maître de l'Ordre.

Deux feuillets du manuscrit de Londres comportent donc des peintures sur lesquelles le grand maître est représenté. La première sur l'actuel folio 3v° du manuscrit (fig. 4), représente, dans un encadrement de fleurs au milieu desquelles sont figurés un papillon, deux oiseaux et un paon, une représentation de l'entrée de Jésus à Jérusalem, monté sur un âne. On voit au second plan une foule, qui semble venir d'une vallée, laissant à l'horizon deux villes. L'artiste a respecté scrupuleusement le texte de l'Évangile, allant jusqu'à représenter un homme sur un arbre, y coupant des branches que d'autres placent sur la route : « *Alors les gens, en très nombreuse foule, étendirent leurs manteaux sur le chemin ; d'autres coupaient des branches aux arbres et en jonchaient le chemin*⁶ ». Devant Jésus, à l'angle inférieur droit du

⁵ Jean-Bernard de Vaivre, « Les armes des grands maîtres de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Rhodes », *Archives héraldiques suisses*. *Archivum heraldicum*, 2009-1, p. 69-70.

⁶ Évangile selon saint Mathieu, chapitre 21/1-9.

cadre, le grand maître est représenté (fig. 8). Il porte un manteau noir, à manches très amples, doublées, comme au col, d'une fourrure. Ses mains jointes sont cachées par sa coiffe, qu'il tient sur la poitrine, juste en dessous d'une grande croix à huit pointes. Le visage du grand maître, au front haut encadré de cheveux blancs mi-longs, est très précisément figuré avec des yeux un peu enfoncés, un nez aquilin et une barbe fournie.

Les dispositions du folio 4r° suivant sont assez différentes (fig. 5). La page est entourée d'une large bordure alternant des motifs géométriques chevrons sur fond or chargés de fleurettes, brochant sur un champ clair orné de rinceaux bleus à revers dorés. Aux deux tiers de la marge droite, deux mains dont les bras sont vêtus de rouge tiennent la tige d'une sphère armillaire. Au registre inférieur, l'écu aux armes du grand maître déjà décrit. La plus grande partie du feuillet comporte, dans un cadre oblong, les premiers versets du chapitre 21 de l'Évangile selon saint Mathieu, illustré au feuillet précédent du manuscrit. Sur la partie supérieure gauche de ce cadre, un petit tableau (fig.6), entre deux colonnes, représente, au milieu d'une forêt, saint Jean-Baptiste, aux cheveux longs et à la barbe bifide, vêtu d'une peau de bête, sur laquelle il a jeté un manteau écarlate à reflets dorés. De la main droite, il désigne, supporté de la main gauche enveloppée dans un pli de la cape, l'Agneau, posé sur un livre à la reliure azur. L'agneau dont la tête irradie des rayons d'or, tient entre ses antérieures la longue hampe d'une croix aussi d'or, sous laquelle est fixé un étendard de gueules chargé d'une croix à queue d'hirondelle d'argent. Agenouillé devant lui, le grand maître, portant une sorte de coule, fendue latéralement pour laisser passer les manches très amples d'un vêtement diapré, doublé de fourrure comme son col. Il a les mains jointes dans l'attitude de la prière (fig. 7). Il porte à l'auriculaire de la dextre un anneau d'or. Sur la poitrine, ce n'est pas la grande croix à huit pointes qu'il avait sur la peinture du feuillet précédent, mais une représentation de plus petites dimensions de la croix à queues d'hirondelle, souvent figurée sur les gisants de ses prédécesseurs et de certains dignitaires de l'Ordre. Philippe Villiers de l'Isle-Adam a laissé devant lui, en signe de révérence, sa calotte noire à bords plats. Son visage a une expression moins sévère, mais sans doute moins réaliste que sur la peinture de l'autre feuillet.

Il y a là cependant, à n'en pas douter, sinon un véritable « portrait au vif », du moins une tentative louable de deux artistes pour représenter le plus fidèlement possible le grand maître, qui avait commandé ce lectionnaire.

Le sort de ce manuscrit est inconnu durant plusieurs siècles, avant qu'il ne figure dans une collection privée anglaise⁷ et entre ensuite à la British library. On notera qu'à l'angle supérieur gauche du folio 3v° actuel du

⁷ Le manuscrit a été acquis par le British museum en 1850, de William et Thomas Boone, libraires spécialisés, à Londres.

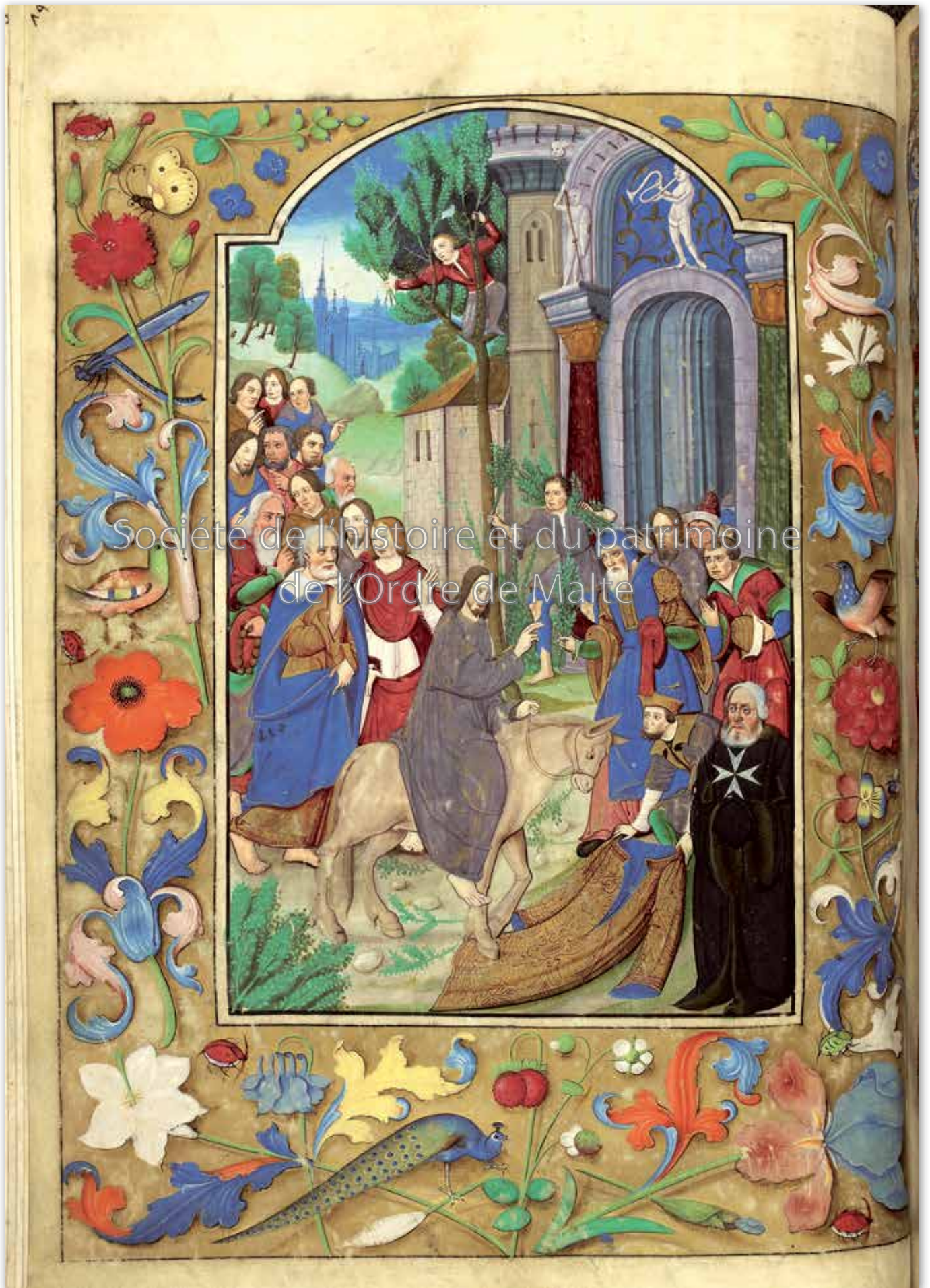


Fig. 4 - Folio 3v° de l'évangélaire (cl. BL).

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LA CHAPELLE DE LA COMMANDERIE DE LIBDEAU



I La commanderie templière de Libdeau

Au XII^e siècle, l'ordre du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem furent créés pour défendre les Etats latins d'Orient et soutenir la guerre sainte initiée par les croisades. Ils représentèrent, ainsi, une force militaire permanente en Terre Sainte à la différence des croisés qui, pour la plupart, une fois le pèlerinage militaire terminé, rentraient en Occident. Les Templiers participèrent alors à de nombreuses expéditions militaires comme à la bataille de Montgisard, le 22 novembre 1177, qui est qualifiée par l'historien René Grousset comme étant « l'une des plus brillantes victoires des croisades¹ ». Ils se mobilisèrent également durant la reconquête de la péninsule ibérique face aux royaumes musulmans. Contrairement aux chevaliers laïcs, les frères des ordres militaires menèrent, pour leur salut, une vie pieuse et respectèrent, pour cela,

une règle stricte. Ils avaient ainsi une double vocation : militaire et religieuse. Leur développement fut favorisé par la papauté qui leur accorda des privilèges, renforçant leur indépendance envers le clergé séculier et la noblesse laïque. Placés sous l'autorité exclusive du pape, les frères des ordres militaires pouvaient, entre autre, prélever des taxes, construire leurs propres chapelles et avoir leurs propres cimetières².

Pour pallier aux dépenses considérables liées au maintien des forces militaires en Terre Sainte, les Templiers se constituèrent une fortune foncière et financière grâce aux donations émanant de l'ensemble de la société chrétienne (noblesse, clergé, bourgeois, peuple). Pour une administration efficace, les possessions de l'ordre, telle la société féodale, étaient hiérarchisées. Le quartier général, situé initialement à Jérusalem (sur les vestiges supposés de l'ancien Temple de Salomon), dirigeait les provinces (à savoir des structures territoriales et administratives) comme celles de Terre Sainte, de

¹ Pernoud R., *Les Templiers*, Paris, PUF, 2011, p. 56.

² Demurger A., *Les Templiers : une chevalerie chrétienne au Moyen Age*, Paris, éd. du Seuil, 2008, p. 108-109.

France, d'Angleterre, de Poitou, de Provence, d'Aragon, du Portugal, de Pouille et de Hongrie³. Chacune d'entre elles était divisée en baillies (circonscriptions plus petites) qui regroupaient des commanderies urbaines et rurales⁴. En Occident, l'ordre du Temple possédait près de neuf mille commanderies⁵. Dirigées par des commandeurs, leur mission était de mobiliser rapidement des ressources financières et humaines et de les envoyer en Orient pour soutenir la défense de la Terre Sainte.

Quelques années après la reconnaissance officielle de l'ordre du Temple, durant le concile de Troyes en janvier 1129, les Templiers s'implantèrent dans l'espace lorrain qui était morcelé en diverses entités territoriales : les Trois-Evêchés (Toul, Metz, Verdun), le duché de Lorraine et les comtés de Bar et de Vaudémont. Au cours des années 1130, les premières commanderies furent établies à Metz et à Ruetz. Durant la seconde moitié du XII^e siècle, avec la prédication de Bernard de Clairvaux en Lorraine pour la seconde croisade, les donations aux Templiers se multiplièrent entraînant ainsi une seconde phase de fondation de commanderies à Marbotte, à Xugney, à Dagonville, Couvertpuis, à Pierrevillers et à Libdeau⁶. Au XIII^e siècle, d'autres furent créées à Doncourt-aux-Templiers, à Avillers-Sainte-Croix, à Millery, à Vic-Sur-Seille, à Cerville, à Lunéville. Les possessions des Templiers, situées dans l'espace lorrain, furent rassemblées dans le baillie de Lorraine qui ne faisait pas partie de la province d'Allemagne mais de celle de France. En effet, les provinces se constituaient selon des critères linguistiques et non géographiques. Le baillie de Lorraine était gouverné par le Maître de Lorraine résidant, sans doute, à Metz (siège de la circonscription).

Au début du XIV^e siècle, l'ordre du Temple possédait, en Lorraine, quatorze commanderies ainsi que plusieurs granges et moulins.

I. L'implantation des Templiers à Libdeau

Libdeau (également écrit Libdo, Liebidos, Libedos dans les documents d'archives) est un lieu-dit situé à quelques kilomètres de Toul en bordure de la route départementale 611.

Son nom proviendrait de l'expression latine « liberum donum » signifiant « un don sans restriction⁷ ». Le cartographe Guillaume Delisle s'y réfère pour indiquer

le lieu-dit dans sa carte intitulée *Civitas leucorum, sive Pagus tullensis* et publiée en 1702 dans l'ouvrage du Père Benoit Picard consacré à l'histoire de Toul⁸. Ainsi, de par son nom, il aurait été un alleu (à savoir une terre sans seigneur) avant l'arrivée des Templiers. L'érudit Dom Calmet remet en cause cette signification en expliquant que « du temps de saint Gérard, c'était Liebidos⁹ ». En effet, Libdeau aurait été évoqué pour la première fois à l'occasion d'une donation de saint Gérard (évêque de Toul entre 963 et 994) à l'abbaye de Saint-Mansuy en 982. Sa signification demeure, ainsi, inconnue¹⁰.

Selon Henri Lepage, le lieu-dit était connu pour avoir été au cœur de deux batailles : la première aurait vu Théodoric II (roi de Bourgogne) vaincre son frère Théodebert II (roi d'Austrasie) au « Champs-des-Allemands¹¹ » vers 612 et la seconde se serait déroulée sous Charles le Simple (roi de Francie occidentale) au X^e siècle. Néanmoins, ces faits historiques peuvent être contestés puisque l'érudit Henri Lepage ne mentionne aucune source. En revanche, l'existence du « Champ-des-Allemands » est attestée par une carte topographique de 1757¹².

Durant la seconde moitié du XII^e siècle, les Templiers s'implantèrent à Libdeau qui n'était alors qu'un simple lieu-dit. Ils y fondèrent une commanderie car l'endroit était idéal pour développer une activité agricole rentable. Au XIII^e siècle, ils étendirent leurs possessions territoriales grâce à des donations, des achats et des échanges avec des seigneurs locaux.

1. La fondation de la commanderie

Henri de Lorraine, évêque de Toul entre 1126 et 1165, aurait confié aux Templiers, avant ou après son retour de la seconde croisade, le droit d'usage de la forêt près de Libdeau. Son successeur Pierre de Brixey (évêque de 1167 jusqu'à sa mort en Terre Sainte en 1192), qui participa à la troisième croisade, leur confirma le droit d'usage et la païsson du « bois de Libdeau¹³ ». L'ordre du Temple aurait, ainsi, acquit le lieu-dit grâce à ces deux évêques toulous qui s'étaient mobilisés lors des croisades. Ils auraient été témoins de l'importance des Templiers en Terre Sainte et décidèrent de les soutenir en leur accordant des terres.

³ *Ibid.*, p. 147.

⁴ Balard M. [dir.], *Dictionnaire de la France médiévale*, Hachette, Paris, 2003, p. 67.

⁵ Pernoud R., *Les Templiers*, op. cit., p. 33.

⁶ Mazerand M., *Les templiers en Lorraine*, Nancy, éd. J.M.C., 1993, p. 31.

⁷ Lepage H., *Le Département de la Meurthe, statistique historique et administrative*, deuxième partie, Nancy, Chez Peiffer, 1843, p. 300.

⁸ Picard B., *Histoire de la ville et du diocèse Toul*, 1702, In Vaillant A., « Recherches toponymiques à Francheville, Manoncourt-en-Woëvre, et Libdo », *Etudes Tuloises*, n°88, 1998, art. 3, p. 31.

⁹ Calmet D. A., *Notice de la Lorraine*, Lunéville, Chez Mme George, 1844, p. 479.

¹⁰ Wirth A., *Les noms de lieux de Meurthe-et-Moselle*, Haroué, éd Gérard Louis, 2004, p. 191.

¹¹ Lepage H., op. cit., p. 301.

¹² Carte topographique datant du 12 juillet 1757, p. 28.

¹³ Cote H 3155 In Arch. Dép. Meurthe-et-Moselle.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

CONFLIT ENTRE LES COMMANDERIES DE LA ROMAGNE ET DE LA MADELEINE DE DIJON : UNE HISTOIRE QUI NE MANQUE PAS DE SEL !

Introduction

Les querelles entre une commanderie et un autre établissement religieux ont été monnaie courante ; pour le grand prieuré de Champagne, on peut citer le conflit entre la commanderie d'Épailly¹ et l'abbaye du Val des Choux², ou celui qui opposa la commanderie de La Romagne³ et l'abbaye de Droiteval⁴. Tous deux durèrent pendant des siècles ! On trouve aussi fréquemment des querelles entre deux commandeurs, bien souvent pour l'obtention d'une commanderie. Mais les conflits qui opposent des commanderies entre elles semblent plus rares. L'opération initiée en 1603 par Philibert de Foissy, grand prieur de Champagne, commandeur de Bure⁵, et frère Pierre Moillet, commandeur de La Madeleine de Dijon, pour procéder à l'échange définitif de deux membres éloignés de leurs commanderies respectives⁶, va être à l'origine d'une querelle mêlant les commanderies de Bure, La Madeleine de Dijon et La Romagne. Si cette opération ne dura pas (elle ne fut probablement pas ratifiée, ni par le grand maître, ni par la Langue de France), elle entraîna un conflit qui envenima, durant le dix-septième siècle, les relations entre ces commanderies. C'est une affaire très complexe, comportant de nombreux rebondissements, d'autant plus que, les années passant, les protagonistes de l'affaire ne comprenaient pas quelle était l'origine du problème. De très nombreux papiers concernant cette querelle subsistent, mais presque exclusivement dans les archives de la commanderie de La Madeleine⁷, ce qui rend difficile une vue objective de l'affaire. Pour essayer de démêler cette histoire, une présentation préalable est nécessaire.

Cette présentation, assez développée, sera l'occasion de mieux connaître les commanderies concernées et quelques commandeurs de cette époque.

Présentation des personnes et des lieux

Les lieux

La commanderie de Bure

C'est la plus ancienne commanderie bourguignonne fondée par les Templiers ; ses nombreuses possessions sont assez étendues. À l'époque qui nous intéresse, elle est la première chambre prieurale, son commandeur est donc le grand prieur de Champagne ; elle est située dans le Châtillonnais, ainsi qu'une grande partie de ses biens dont le château de Voulaines⁸, siège du grand prieuré. Mais un certain nombre de ses possessions se trouvent dans la ville de Dijon et ses alentours ; elles sont regroupées dans un membre qui a pour nom :

Le Petit Temple de Dijon

Son origine est templière, et à cette époque, c'était un établissement qui dépendait déjà de Bure. Maurice Chaume⁹ et Jean Richard¹⁰ situent ses bâtiments dans le faubourg de Dijon au pied de ses remparts, juste à l'ouest de la place Wilson¹¹. Plusieurs assemblées provinciales furent tenues dans ce lieu. Le siège de Dijon par les Suisses en 1513¹² entraîna la démolition d'une partie des faubourgs par ordre du gouverneur Louis de la Trémoille, pour faciliter la défense de la ville. Il est probable que la chapelle et les bâtiments de la commanderie du Petit Temple de Dijon furent détruits à ce moment là¹³. Rien ne semble avoir été reconstruit, puisqu'« en 1605, il n'y a plus au Petit Temple de Dijon "ni chapelle, ni maison construite, tout y est en terres labourables, prés, vignes" »¹⁴. Les tentatives pour rattacher le Petit Temple de Dijon à la commanderie de La Madeleine au XVII^e siècle échouèrent. Plus tard, à

⁸ Voulaines-les-Templiers, 21290, canton de Chatillon-sur-Seine.

⁹ Maurice Chaume, « Histoire d'une banlieue », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 10^{ème} fascicule, 1944-45, p. 22-23.

¹⁰ Jean Richard, « Histoire topographique de Dijon », *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. XXII, 1951, p. 334, 343.

¹¹ Anciennement place Saint-Pierre.

¹² Sur cet épisode : 1513, *L'année terrible, le siège de Dijon*, sous la direction de Laurent Vissière, Alain Marchandisse et Jonathan Dumont.

¹³ Maurice Chaume, *op. cit.*, p. 23.

¹⁴ Michel Miguet, *Templiers et Hospitaliers de Bure, Histoire et rayonnement d'une commanderie bourguignonne*, p. 99.

¹ Commune de Courban, 21520, canton de Châtillon-sur-Seine.

² Commune de Villiers-le-Duc, 21400, canton de Châtillon-sur-Seine.

³ Commune de Saint-Maurice-sur-Vingeanne, 21610 canton de Saint-Apollinaire.

⁴ Droiteval, commune de Claudon, 88410, canton de Neufchâteau.

⁵ Commune de Bure-les-Templiers, 21290, canton de Chatillon-sur-Seine.

⁶ Archives Départementales de la Côte d'Or (ADCO), 112 H 1212, cote h 30.

⁷ La liasse 112 H 1200, les registres 112 H/R 1968 et 69, entre autres, sont pour une bonne part consacrés à cette histoire.

la fin du XVIII^e, ce membre de Bure faillit devenir une commanderie indépendante, car à cette époque, l'Ordre, manquant de commanderies pour établir ses nombreux chevaliers, en créa de nouvelles par le démembrement des plus riches. Ainsi, dans le grand prieuré de Champagne, fut créée la commanderie d'Arbigny¹⁵ (démembrée de celle de La Romagne) et celles de Bonnevaux¹⁶ et de Beauchemin¹⁷ (démembrées de la commanderie de Morment¹⁸). Ce n'était pas encore suffisant puisqu'en 1785, Armand-Joseph de Balatier-Lanthage, commandeur de Marbotte¹⁹, et Charles de Clugny, commandeur de Bellecroix²⁰, font l'estimation du membre du Petit Temple de Dijon, « comme l'objet le plus éloigné du chef lieu de cette dignité [le grand prieuré] », suivant l'exécution du décret de son Altesse Sérénissime et son sacré Conseil, en date du 12 août 1784, pour procéder au démembrement du grand prieuré de Champagne afin de créer la nouvelle commanderie du Petit Temple de Dijon²¹. Mais dans leur rapport, les commissaires expliquent que les revenus du grand prieuré ne seraient alors plus suffisants pour permettre au grand prieur de maintenir son rang, surtout qu'il faut tenir compte du coût important des réparations à effectuer annuellement dans tous les châteaux et bâtiments que comporte le grand prieuré. Je ne sais si le projet fut abandonné ou s'il fut interrompu par la Révolution, mais cette division ne se fit pas, la nouvelle commanderie n'apparaissant nulle part, pas même dans le dernier registre de comptes du grand prieuré des années 1790-1791²².

La commanderie de La Romagne

Commanderie d'origine templière, ses possessions se situent à l'extrémité Est de ce qui deviendra le département de la Côte-d'Or ainsi qu'en marge de la Haute-Marne et de la Haute-Saône. C'est une commanderie indépendante, mais Philibert de Foissy, qui a visiblement une affection particulière pour ce qui fut sa première commanderie, la choisit comme quatrième chambre prieurale lorsqu'il devient grand prieur. La Romagne possède des biens sur Sacquenay²³ et ses environs, lieux dont elle n'est distante que de 7 kilomètres.

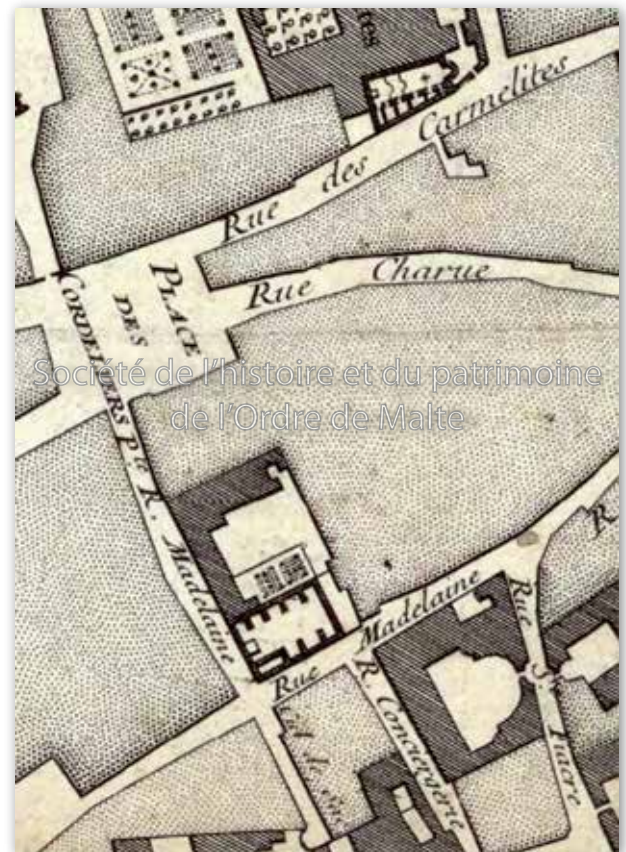


Fig. 1 - Plan de la commanderie, extrait du plan géométral de la Ville de Dijon. Levé en 1759 par Mikel.
(Source : Gallica.bnf.fr).



Fig. 2 - La chapelle de La Madeleine et la tour de Petit Saint-Bénigne, extrait du plan de l'ancienne et nouvelle ville de Dijon, de Le Pautre, 1696.
(Source : Gallica.bnf.fr).

La commanderie de La Madeleine

Son siège est situé à Dijon, c'est une commanderie en principe réservée aux frères servants. Elle possède le membre de Sacquenay, situé à plus de quarante kilomètres de Dijon. La commanderie de La Madeleine, avec sa chapelle, s'élevait à l'emplacement de l'actuelle place Wilson²⁴, tout à côté des bâtiments du Petit Temple de Dijon. Le siège de Dijon en 1513 par les Suisses

¹⁵ Arbigny-sous-Varennes, 52500, canton de Chalindrey.

¹⁶ Commanderie de Bonnevaux, commune de Jonchery, 52000, canton de Chaumont 1.

¹⁷ Beauchemin, 52260, canton de Langres.

¹⁸ Commanderie de Morment, commune de Leffond, 52210, canton de Châteauvillain.

¹⁹ Commanderie de Marbotte, commune d'Apremont-la-Forêt, 55300, canton de Saint-Mihiel.

²⁰ Commanderie de Bellecroix, 71150, Chagny.

²¹ ADCO, 111H 1168, « Démembrement du grand prieuré de Champagne pour former la nouvelle commanderie du petit Temple de Dijon ».

²² Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle, H 3334.

²³ Sacquenay, 21260, canton d'Is-sur-Tille.

²⁴ Ernest-Léon Lory, « Étude sur l'établissement des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Dijon », *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome IX, 1874-1877, p. 275-306.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

DE L'AFFAIRE DES ANTONINS AUX CHANOINESSES DE MALTE

Depuis les années 1760, l'Ordre savait qu'il était dans une situation financière difficile. La gabegie de l'administration Pinto, les frais d'une citation générale en 1761 en raison des tensions avec la Porte à la suite de la prise de la *Couronne ottomane*, la tourmente économique d'une crise méditerranéenne sous Ximenes, joints au très mauvais calcul des responsions, laissaient le Commun Trésor exsangue. Pour réformer l'ensemble de la fiscalité il fallait recourir à la réunion du Chapitre général, mais Pinto et Ximenes ne voulurent pas plus en entendre parler que le roi de France celle des États-généraux. Avant que l'un comme l'autre n'y fussent forcés, on épuisa toutes formes d'expédients. Depuis le début du règne de Pinto, l'Ordre avait rêvé d'augmenter ses richesses en bien-fonds ce qui aurait permis à la fois de créer de nouvelles commanderies pour répondre à l'augmentation du nombre des chevaliers et d'avoir ainsi des rentrées supplémentaires à Malte. Les esprits s'étaient enfiévrés sur la Corse et la Guyane, mais cela avait tourné court. Or le triomphe des Lumières entraîna dans les monarchies européennes une volonté de toiletter, voire d'éradiquer les ordres réguliers. Des biens risquaient d'être alors en déshérence et Malte imagina alors en profiter comme cela avait été le cas lors de la suppression de l'ordre du Temple.

L'opportunité de la commission des réguliers

Au XVII^e siècle, du règne d'Henri IV à celui de Louis XIV, la nécessité d'un apostolat actif à tous les niveaux de la société avait entraîné l'apparition de clercs réguliers qui l'emportèrent rapidement dans l'opinion sur les ordres à vœux solennels. Ainsi, les noms de saint Vincent de Paul, de Pierre de Bérulle, de Monsieur Ollier, de saint Jean Eudes étaient alors bien plus connus que ceux de leurs contemporains réformateurs des ordres anciens, tels Alain de Solminihac, l'abbé de Rancé ou Eustache de Beaufort.

Une sorte de division des tâches s'était alors opérée : la vie canoniale et la desserte des cures était allée aux chanoines observant la règle de saint Augustin ; l'enseignement aux Jésuites et aux Oratoriens ; les séminaires aux Lazaristes, aux Sulpiciens et aux Eudistes ; l'apostolat et la lutte contre l'hérésie aux Mendicants anciens

ou nouveaux ; la théologie et l'étude en général aux Bénédictins, tandis que Chartreux et Trappistes devaient maintenir haut la tradition du monachisme.

Au XVIII^e siècle, à l'égard des ordres religieux, l'état d'esprit de l'opinion, cultivée ou non, s'était modifié voire aggravé. En effet, l'âpreté de leur controverse avec les Jésuites, de la fin du XVII^e siècle à la moitié du XVIII^e siècle, avait tellement enfiévré les passions et monopolisé le principal de leur activité au détriment de leurs tâches principales, que l'impression s'était insinuée dans le public qu'ils délaissaient leurs obligations spirituelles et intellectuelles, sans pour autant dédaigner les richesses matérielles qui étaient censées les aider dans leurs missions. Pire, la lutte que menèrent ces ordres pour prouver leur importance se traduisit souvent par de somptueux embellissements de leurs bâtiments monastiques dont l'utilité n'apparut à personne.

Le mot de *décadence* fut alors prononcé. La victoire des Parlements sur les Jésuites accéléra la curée : l'État et l'Église se saisirent alors du problème. À la suite de l'Assemblée du Clergé de 1765-1766, à l'instigation de Choiseul et de Loménie de Brienne¹, il fut décidé de créer ce qui fut appelé la *Commission des Réguliers*². D'un côté, Choiseul, principal ministre, n'aimait pas les moines³. De l'autre, Brienne, s'il était certes évêque, était un évêque de son temps, zélé défenseur de l'Église mais lié avec les philosophes. Concernant les réguliers, il dénonçait, avec une parfaite acuité de jugement, la disparition de la ferveur, l'abus de pouvoir des supérieurs et l'esprit d'insubordination des religieux. Homme politique, il estimait, pour le bien du royaume, qu'il fallait « raffraîchir » les constitutions monastiques. En accord avec la philosophie, il souhaitait retarder à un âge plus mûr la possibilité de faire ses vœux. Grand aristocrate, il s'agaçait de voir les couvents remplis de roturiers qui

¹ Né en 1727, il fut sacré évêque à 33 ans seulement, en 1760. Il était alors archevêque de Toulouse.

² Voir Jean-Marie Prat, *Essai historique sur la destruction des ordres religieux en France au XVIII^e siècle*, Paris, 1843 ; Michel-Joseph-Pierre Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du XVIII^e siècle*, Paris, 1853-1857, tomes I à IV ; Suzanne Lemaire, *La Commission des Réguliers (1766-1780)*, Paris, 1926 ; Pierre Chevallier, *Loménie de Brienne et l'ordre monastique (1766-1789)*, Paris, 1959-1960, 2 vol.

³ L'abbé de Véri note : « Sous Louis XV, le ministère de M. de Choiseul, peu favorable à l'état monastique voulut mettre un frein à son extension. Il se crut forcé toutefois de ne procéder qu'avec précaution pour ne pas élever contre lui des réclamations trop fortes de la part des zélés tant faux que vrais », *Journal*, t. II, 332.



Les armoiries de Loménie de Brienne.

essayaient, par leurs vœux, d'échapper au travail quand ce n'était pas au mariage, et il n'hésitait pas, avec des mots très durs qui sentaient leur réaction nobiliaire, de stigmatiser les cloîtres devenus « l'égout de la société »⁴. Enfin, prélat gallican, il condamnait les exemptions des religieux et l'intervention du Saint-Siège dans leurs différends.

Majoritairement, l'épiscopat les suivit et réclama, quasi unanimement, d'abord la restauration de la juridiction épiscopale sur les ordres, puis la diminution conjointe des religieux et de leurs maisons. Mais si tous les évêques étaient d'accord pour supprimer les plus petites d'entre elles et les ordres croupions, certains souhaitaient que le nombre des religieux se maintînt important pour « conserver la bonne odeur d'un ordre », tandis que d'autres, tel Mgr de Choiseul, archevêque de Cambrai⁵, en voulaient une réduction drastique par une limitation de l'accès des établissements religieux aux seuls sujets « que la grâce appelle à cet état ». On retrouvait là un des paradoxes que l'Église catholique a toujours été incapable de surmonter, tant pour ses clercs que pour ses fidèles, entre la quantité qui fait l'éclat et la qualité qui fait la valeur.

La Commission proposa deux textes qui devinrent les édits de mars 1768 et de février 1773.

L'édit de mars 1768, reprenant les principaux griefs de l'épiscopat, fit obligation de toiletter les anciennes constitutions ou d'en rédiger de nouvelles, de rétablir

la conventualité par le regroupement ou la suppression pure et simple de certaines maisons peu ou insuffisamment peuplées, et enfin de retarder les vœux perpétuels à 21 ans pour les garçons et 18 ans pour les filles⁶.

L'édit de février 1773, en 34 articles, se voulut une loi générale s'appliquant à toute la régularité dans le royaume. Il visait essentiellement à rétablir le droit des évêques en supprimant toutes les exemptions. Il affirmait notamment que les droits de l'épiscopat n'avaient été aucunement anéantis par le recours au chef visible de l'Église et que si les souverains pontifes pouvaient actuellement exercer les fonctions de supérieur immédiat d'un certain nombre d'ordres, cela n'avait été et n'était possible que par l'aveu de l'Église gallicane qui certes, ne contestait nullement cette autorité, mais qui réclamait que le retour de son exercice en fût désormais fait aux évêques. L'Église de France traitait donc d'égal à égal avec Rome car « des actes de déférence et de respect ne sont point des titres de sujétion et d'avilissement »⁷. On n'était guère loin de la primauté d'honneur que la Constituante reconnut au Pontife de Rome ; la seule différence résida dans le fait que l'agressivité gallicane fut tempérée par les bonnes volontés de Clément XIV et de la monarchie française et le texte adopté ne fit perdre la face à aucun des deux. On n'était pas encore dans une phase d'affrontement.

Les occasions françaises

La Maison-Dieu de Montmorillon

Il s'agissait de biens situés à Montmorillon en Poitou⁸ qui avaient appartenu, au XII^e siècle, à l'ordre du Saint-Sépulcre. Or, par une bulle de 1486, le pape Innocent VIII incorpora cet ordre à celui de S^t Jean de Jérusalem et Rhodes. Successivement confirmée par les papes en 1489, 1505, 1539 et 1560 et par François I^{er} en 1526, elle fut cependant déclarée abusive en 1547 par le parlement de Paris.

En 1611, le confesseur de Marie de Médicis qui appartenait à la congrégation des Ermites mendiants de Bourges, obtint du roi un brevet confirmé par Paul V, le nommant prieur de Montmorillon. La Maison-Dieu et ses commanderies passèrent alors à sa congrégation. Toutefois, en 1646, l'ordre de Malte introduisit sa première instance en Parlement pour récupérer les biens, mais l'affaire se termina par une transaction⁹.

⁶ Le pape aurait envisagé l'âge de 25 ans avec des vœux temporaires auparavant, mais sa mort l'empêcha de publier une bulle en ce sens qui ne fut prise que par Pie X.

⁷ Archives nationales, 4 AP 100.

⁸ Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Vienne.

⁹ Archives nationales, M 912, n°1, *Relation faite au Grand Maître par les Procureurs du Vénérable Commun Trésor*.

⁴ Archives nationales, 4 AP 107.

⁵ Selon lui, il ne fallait pas diminuer leur nombre, mais bien empêcher le recrutement de mauvais moines ou de religieux sans vocation, en prêchant aux novices « le renoncement et l'abnégation de soi-même ».

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

A récemment été publié par la Fondation de Malte à La Valette, en 2014, un très important ouvrage du professeur Alain Blondy, membre de notre conseil d'administration, professeur à la Sorbonne et à l'Université de La Valette, *Documents consulaires. Lettres reçues par le chargé d'affaires du Roi à Malte au XVIII^e siècle.*

Son Excellence M. Michel Vandepoorter, Ambassadeur de France à Malte, dans la préface qu'il a rédigée pour cette somme – qui comporte cinq volumes, le dernier constituant un index particulièrement utile – écrit notamment :

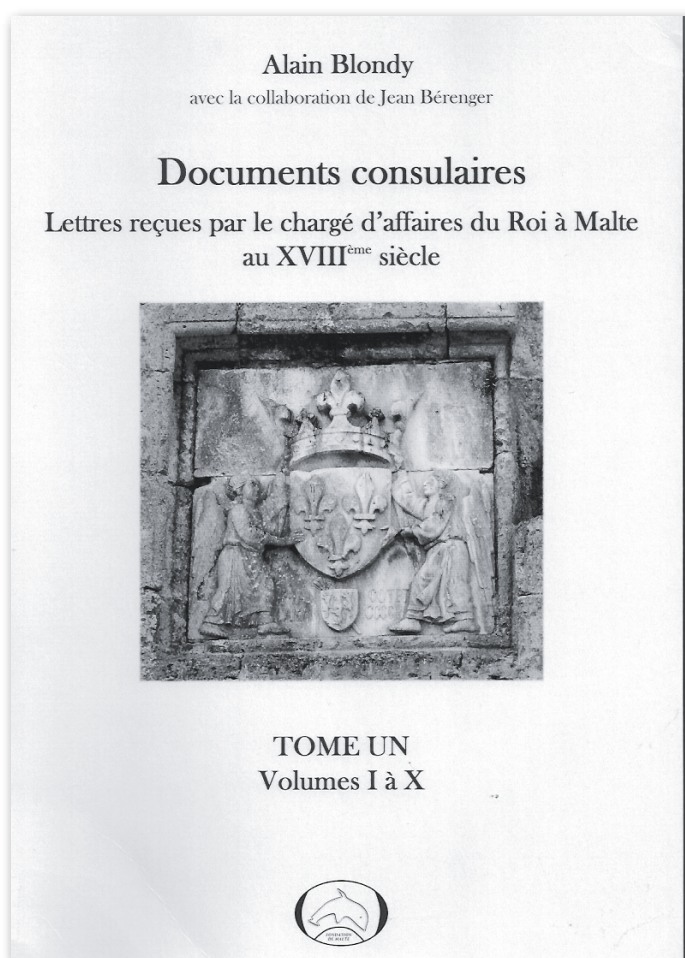
« Ce recueil de lettres consulaires reçues par le Chargé d'Affaires du Roi de France à Malte au XVIII^e siècle procède d'une initiative altruiste et bienvenue : mettre à la disposition des chercheurs un fonds important de documents français conservé jusqu'à présent dans des archives religieuses et resté largement ignoré.

C'est à Mgr Azzopardi, alors Curateur des archives et du musée de la cathédrale de Mdina, ancienne capitale de Malte, que l'on doit d'avoir conservé et classé ces lettres consulaires dont il a signalé l'existence au professeur Alain Blondy.

Ce fonds de plus de 4 300 lettres envoyées des consulats français d'Italie ou d'Espagne, des villes ou d'îles grecques, des Échelles du Levant ou d'Afrique, mais aussi de Marseille, Toulon et Paris ; un fonds hétéroclite, inégal, tant les sujets traités sont variés, mais riche de cette diversité.

Mais au-delà de cette relation détaillée de l'histoire qui se fait, ces lettres sont un vivant reflet des préoccupations de l'époque dans les ports de la Méditerranée. Certaines, comme le rachat d'esclaves chrétiens ou musulmans ont heureusement disparu. D'autres sont plus permanentes: l'âpreté du commerce, les aléas du transport maritime, les grandes ambitions et petites querelles. Combien de lettres ont été adressées à « l'homme du Roi » à Malte pour solliciter une place, une dispense !

Ces volumes confirment également la densité des relations, au XVIII^e siècle, de la France avec Malte. Sur le plan politique, car l'Ordre de Saint-Jean reste dans le jeu, attire toujours autant les cadets de la noblesse française et ses relations avec la cour de Versailles sont étroites. Mais aussi dans le domaine économique grâce aux échanges avec Marseille et la Provence ; les notes échangées avec la Chambre de Commerce de la cité phocéenne apportent à cet égard des informations intéressantes ».



Disponible à la Fondation de Malte
Casa Cintraj 54,
West Street,
La Valette VLT 1536,
Malte